

Les phénomènes météorologiques extrêmes



G.1 - POURQUOI PRENDRE EN COMPTE CES PHENOMENES ?

Cette partie traitera des phénomènes météorologiques qui peuvent se rencontrer sur les territoires métropolitain ou européen lors de vacances par exemple. Pour les phénomènes plus extrêmes qui sont présents dans d'autres régions du monde, il est conseillé de s'informer sur les risques avant le départ.

Le département de la Côte d'Or n'est pas concerné par des phénomènes météorologiques de manière récurrente comme cela est le cas pour certains départements d'outre-mer avec les cyclones ou les tempêtes tropicales, voire comme certains départements du littoral métropolitain.

Toutefois, le niveau atteint par des phénomènes météorologiques extrêmes au cours des années passées montre qu'ils ont eu des impacts sur la sécurité des personnes et des biens.

MétéoFrance classe les phénomènes météorologiques en neuf catégories suivantes :

[Vent violent](#)

[Orage](#)

[Pluie-inondation](#)

[Inondation](#)

[Vagues-submersion](#)

[Grand froid](#)

[Canicule](#)

[Avalanche](#)

[Neige-verglas](#)

G.2 - LES CARACTERISTIQUES DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

→ Vent violent

Un vent est estimé violent, donc dangereux, lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions ; il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est.

L'appellation " tempête " est réservée aux vents atteignant au moins 89 km/h (force 10 Beaufort).

La mesure du vent est toujours une moyenne sur une période précise.

Les vents forts ont plusieurs origines :

- Les tempêtes

En mer, on appelle tempête une dépression atmosphérique qui génère un vent moyen supérieur à 90 km/h. Sur terre, on parle de tempête quand la dépression génère des rafales supérieures à 90 km/h.

- Les orages

Ils sont à l'origine de vents forts et brefs (quelques minutes) sur une zone restreinte (quelques kilomètres carré). Les cumulonimbus, nuages caractéristiques de l'orage, animés par des mouvements verticaux puissants, créent des rafales de direction imprévisible.

- Les trombes et tornades

Ces phénomènes tourbillonnaires sont liés aux cumulonimbus, les nuages d'orages. La trombe (quelques dizaines de mètres de diamètre) est plus petite que la tornade (quelques centaines de mètres). Leur durée de vie n'excède pas une heure, mais plusieurs phénomènes peuvent se succéder.

- Dans les régions tropicales

Dans ces zones, les vents forts sont générés par des phénomènes cycloniques.

→ **Orage**

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade.

Un orage peut toujours être dangereux en un point donné, en raison de la puissance des phénomènes qu'il produit.

L'orage est généralement un phénomène de courte durée, de quelques dizaines de minutes à quelques heures. Il peut être isolé (orage près des reliefs ou causé par le réchauffement du sol en été) ou organisés en ligne (dite " ligne de grains " par les météorologistes). Par certaines conditions, des orages peuvent se régénérer, toujours au même endroit, provoquant de fortes précipitations durant plusieurs heures, conduisant à des inondations catastrophiques.

→ **Pluie-inondation**

Les pluies intenses apportent sur une courte durée (d'une heure à une journée) une quantité d'eau très importante. Cette quantité peut égaler celle reçue habituellement en un mois (normale mensuelle) ou en plusieurs mois.

Les pluies en ruisselant et se concentrant dans les cours d'eau peuvent causer des inondations. L'inondation peut être due à une montée lente des eaux en région de plaine, à la formation rapide de crues torrentielles ou au ruissellement pluvial.

L'importance de l'inondation dépend de trois paramètres : la hauteur d'eau, la vitesse du courant et la durée de la crue. Ces paramètres sont conditionnés par les précipitations, mais également par l'état du bassin versant et les caractéristiques du cours d'eau.

Les inondations de grande ampleur résultent généralement de pluies intenses persistantes. Le danger est amplifié l'hiver, lorsqu'il y a peu d'évaporation et que les sols sont saturés d'eau. La fonte du manteau neigeux contribue aussi à élever le niveau des rivières. L'eau de pluie ruisselle vers les rivières, trop rapidement pour s'écouler ensuite, et celles-ci sortent de leur lit.

Des pluies d'intensité modérée, qui durent plusieurs jours peuvent également provoquer des inondations par montée lente et progressive des eaux, c'est le cas de cours d'eau tels que la Saône.

→ **Le phénomène vagues-submersion**

Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Elles sont liées à une élévation extrême du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes.

Lors du passage de la tempête Xynthia (27-28 février 2010), l'eau de mer est montée par endroits à plus de 2 m dans des habitations. Cette nuit-là, les conditions atmosphériques ont provoqué une surélévation du niveau marin (surcote météorologique) de 1,53 m à La Rochelle, alors que le niveau de la mer était au plus haut (heure de marée haute avec un coefficient de 102). La mer avait alors dépassé de plus d'un mètre le niveau des plus grandes marées déjà observées.

Le 1er janvier 2010, la Côte d'Azur et la Corse sont touchées par des trains de vagues exceptionnels pour la région. La bouée de Nice enregistre des hauteurs significatives de 4 m. Ces vagues en provenance des Baléares, associées parfois à une surcote de plus de 50 cm, vont provoquer des déferlements très importants sur toute la côte, des îles d'Hyères à Monaco et sur la côte occidentale de la Corse.

→ **Le grand froid**

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

→ **La canicule**

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période. Toutefois avant le 15 juin ou après le 15 août, les journées chaudes ne méritent que très rarement le qualificatif de "canicule". Les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.

→ **L'avalanche**

Une avalanche est un écoulement par gravité d'une masse de neige. Elle peut avoir des causes naturelles (chutes de neige, accumulation par le vent, pluie ou réchauffement important) ou accidentelles (passage de skieurs, chute de corniche ou de sérac).

Le déclenchement des avalanches dépend :

- des conditions météorologiques (quantité et qualité des chutes de neige par exemple),
- de la structure du manteau neigeux et sa stabilité,
- et du relief des lieux (profil de pente, nature du terrain sous-jacent).

On peut classer les avalanches en 3 types selon le type de neige de la zone de départ :

- les avalanches de neige récente,
- les avalanches de plaques de neige dure,
- les avalanches de neige humide ou de fonte.

→ **La neige en plaine**

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. Sur les massifs montagneux, il peut neiger dès fin août-début septembre au dessus de 2000 m. En plaine, des épisodes de neige se produisent fréquemment dès novembre et parfois jusqu'en mai.

→ **Le verglas**

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Cette eau a la particularité d'être liquide malgré sa température négative : il s'agit d'eau "surfondue". La température du sol est généralement voisine de 0°C, mais elle peut être légèrement positive.

G.3 - LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS

D'une façon générale, les phénomènes météorologiques peuvent avoir des conséquences importantes sur les personnes et les biens. Des phénomènes très localisés peuvent avoir une intensité très forte et occasionner des dégâts importants. L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours.

Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, etc.) sont souvent plus importants que les dommages directs.

G.4 - POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les phénomènes météorologiques, consultez le site de [MétéoFrance](#).

Concernant la canicule, consultez les sites du [Ministère de la santé](#) et de l'[Institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé \(INPES\)](#).

LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES DANS LE DEPARTEMENT

D.1 – LA SITUATION DANS LE DEPARTEMENT

Le département peut être concerné par plusieurs types de phénomènes météorologiques :

D.1.1 Risque « vent violent »

→ Les tempêtes hivernales :

Les vents forts sont liés à des fortes dépressions sur l'Atlantique, circulant dans un flux d'ouest à sud-ouest. Si les trajectoires sont généralement plus au nord, il arrive que la France soit touchée notamment de la Vendée au Luxembourg, parfois plus au sud.

Malgré la diminution due à la rugosité du sol à l'intérieur des terres, la Côte d'Or peut-être concernée par des vents supérieurs à 100 km/h. C'est sur le Châtillonnais et le Plateau que sont observés les vents les plus forts.

La période préférentielle s'étale de novembre à février. C'est un phénomène de grande échelle bien prévu avec une anticipation supérieure à 24 heures.

→ Coups de vents locaux :

Les **tornades** sont liées aux cumulonimbus, les nuages d'orages. Il se forme un mouvement tourbillonnaire entre l'air chaud ascendant et l'air froid descendant. Le diamètre est de l'ordre de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres et leur durée de vie n'excède pas une heure. Elles s'observent en France surtout du Poitou au Bassin Parisien et nord de la France, très rarement en Côte-d'Or.

Les orages sont à l'origine de vents forts et brefs (quelques minutes) sur une zone restreinte (quelques kilomètres carrés) parfois éloignée du nuage. Ces rafales sont provoquées le plus souvent par l'air froid descendant du cumulonimbus. C'est ce type de rafales, davantage que les tornades, qui touche la Côte-d'Or.

En prévision, la modélisation permet d'appréhender les conditions dans lesquels se développent de tels systèmes orageux mais leur localisation reste encore imprévisible avec suffisamment d'anticipation.

D.1.2 Risque « Neige et verglas »

Tout le département est concerné par la **neige** au sol et plus particulièrement le relief au-dessus de 500m, sur le Plateau et le Morvan.

Les **pluies verglaçantes** sont formées d'eau ayant la particularité d'être en surfusion (liquide à une température négative) après avoir traversé une pellicule d'air froid. En tombant, le choc entraîne instantanément la congélation de l'eau en glace rendant le sol particulièrement glissant. Elles s'observent lorsqu'une pellicule d'air froid stagne, plus fréquemment en Plaine de Saône que sur le reste du département.

Les pluies verglaçantes, difficiles à traiter constituent un risque majeur en viabilité hivernale. De plus, elles tombent dans plus 50% des cas avant 8 h.

Statistiques Dijon 1923-2011		
Neige	Hauteur maximale au sol	43 cm en janvier 1963
	Dans 80% des cas, les hauteurs sont inférieures à	4 cm
	Hauteur pour une durée de retour de 10 ans	18 cm
	Hauteur pour une durée de retour de 20 ans	24 cm
Verglas	Nombre moyen de jours avec pluies verglaçantes	2 jours par hiver

Alors que la température moyenne a augmenté de près de 1°C en 1 siècle, le nombre de jours avec une hauteur de neige de plus de 10 cm n'a guère évolué sur la période 1923-2011.

D.1.3 Risque vagues de chaleur et grands froids

Au gré de la circulation générale atmosphérique, la persistance de conditions anticycloniques (hautes pressions) n'est pas exceptionnelle.

Dans le cas des fortes chaleurs, l'anticyclone des Açores s'étend sur l'Europe de l'Ouest et amène de l'air chaud et sec en provenance du sud de la Méditerranée, en surface comme en altitude.

De la même façon, en hiver, un anticyclone sur l'Europe de l'Est ou la Sibérie dirige sur l'Europe de l'Ouest un flux de nord-est très froid.

Dans des cas rares, la durée et l'intensité de ces événements entraînent de lourdes conséquences. Le climat du département de la Côte-d'Or est en partie semi-continentale du fait de sa position à l'intérieur des terres, avec parfois des extrêmes en températures maximales l'été et en températures minimales l'hiver.

Les régions les plus froides en hiver sont le Châtillonnais et le nord de la plaine de Saône, les plus chaudes en été sont la plaine de Saône, la Côte et le Châtillonnais, l'altitude Plateau ou du Morvan modérant les fortes chaleurs.

La confiance à accorder aux prévisions de vagues de chaleur ou de froid, est bonne.

L'augmentation de la température moyenne de près de 1°C en 1 siècle s'est traduite, à toutes les saisons, davantage par l'augmentation des températures minimales que par celles des maximales. Toutefois, les canicules de 2003 et 2006 suggèrent déjà une augmentation du risque de fortes chaleurs qui, selon les modèles climatiques, s'amplifiera surtout en deuxième moitié du siècle alors que les périodes froides seraient en régression.

D.1.4 Risque de fortes précipitations

→ Pluies orageuses, forte intensité et caractère local :

La durée est le plus souvent inférieure à 6 heures, 1 à 3 heures pour la période de plus forte intensité, avec une très grande hétérogénéité géographique.

C'est le caractère local qui domine même si un système orageux peut traverser tout le département.

Ces pluies peuvent provoquer des inondations torrentielles ou des coulées de boue. Toute la Côte-d'Or est concernée mais c'est la topographie locale qui confère une vulnérabilité particulière (Côte viticole, petits cours d'eau réactifs, zones urbaines...).

Les valeurs maximales de hauteurs d'eau peuvent atteindre 100 mm en cumul sur un épisode orageux.

Le quantile* décennal d'une précipitation horaire est globalement de 30 à 40 mm, 40 à 50 mm sur le sud de la Côte viticole.

→ Les précipitations exceptionnelles dans un laps de temps supérieur ou égal à 1 jour :

Elles résultent de passages perturbés de grande échelle et peuvent occasionner des crues rapides sur des cours d'eau réactifs comme l'Ouche, l'Armançon, la Brenne..., ou des crues lentes si les perturbations se succèdent.

Les valeurs les plus fortes de précipitations recueillies sur un laps de temps de 1 à 3 jours sont observées par flux de sud et touchent plus particulièrement le pays d'Arnay et les Hautes-Côtes. Le maximum enregistré en 24 heures est de 115 mm. Le quantile* décennal d'une précipitation quotidienne atteint 80 mm dans ces régions, autour de 60 sur le reste du département.

Sur des périodes plus longues, de 4 à 10 jours, la succession de perturbations océaniques entraîne les plus forts cumuls sur le Morvan et le Plateau (quantile* décennal d'une précipitation en 10 jours atteint 180 mm dans ces régions, 120 à 140 sur le reste du département)

En 24 heures, 80% des jours avec plus de 20 mm se produisent entre les mois de mai et novembre avec un pic en juin (90% pour les pluies de 50 mm).

*Les [quantiles](#) sont des points essentiels pris à des intervalles réguliers verticaux d'une [fonction de répartition](#) d'une [variable aléatoire](#).

D.2 – DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES LES PLUS MARQUANTS DANS LE DEPARTEMENT

D.2.1 les vents violents

Parmi toutes les tempêtes qui ont touché la Côte d'Or de 1981 à 2011, quelques-unes nous ont marqué par leur extrême violence :

- Lothar qui a balayé le 26 décembre 1999 une grande partie Nord de la France dont la Bourgogne, avec des rafales à plus de 140 km/h par endroit. Le vent a soufflé jusqu'à 148 km/h à Châtillon-sur-Seine, 137 à St Martin du Mont et 126 à Dijon-Longvic. Les dégâts ont été considérables, forêts dévastées, foyers privés d'électricité, toitures endommagées par milliers.
- Xynthia qui a traversé la France le 28 février 2010 de la Charente-Maritime aux Ardennes. La Côte d'Or reste en marge des vents les plus forts (110 km/h sur le Châtillonnais et Plateau).

De nombreux coups de vent échappent au réseau de mesures de MétéoFrance. Seuls les dégâts constatés attestent du coup de vent violent et renseigne de la vitesse supposée qui peut atteindre 200 km/h. Par exemples, le 17 juin 2011 sur la commune des Maillys, le 14 juillet 2010 à Pontailleur-sur-Saône ou le 17 août 2006 avec de gros dégâts dans la région de Châtillon-sur-Seine (158 km/h).

Le caractère local n'empêche pas une organisation des orages parfois en ligne balayant une grande zone comme le 11 juillet 1984, un vaste système orageux s'est déplacé d'Autun à la vallée de la Vingeanne (112 km/h à Dijon-Longvic avec grêle). Le 5 juillet 2001, de l'Allier à la Haute-Marne avec de gros dégâts notamment sur l'Auxois.

	Châtillonnais	Dijon/Plaine de Saône
Maxi absolu du vent instantané depuis 1980	148 km/h, 26/12/1999	126 km/h, 26/12/1999
Durée de retour vent >120 km/h	10 ans	20 ans

Les statistiques des 50 dernières années ne font pas apparaître de modifications significatives dans la fréquence des tempêtes sur la France.

D.2.2 La neige et le verglas

Parmi tous les épisodes neigeux qui ont affecté la Côte d'Or, le plus rigoureux a été enregistré **en 1964**. En effet, les chutes de neiges sont importantes **les 12 et 13 janvier** particulièrement sur le Val de Saône, le Dijonnais et les Hautes Côtes. On relève le 13 au matin jusqu'à **43 cm** à Dijon, record encore en vigueur aujourd'hui. Cette neige persistera au sol jusqu'à la fin du mois.

La neige peut encore tomber en abondance en mars, en effet, l'épaisseur du manteau neigeux atteint 17 cm **le 3 mars 1970** (record pour un mois de mars) au matin.

En 1990, un vaste système dépressionnaire s'installe sur la France **le 8 décembre** avec des retours d'Est qui apportent un temps neigeux jusqu'au 11. La hauteur de neige totale augmente jusqu'à 32 cm dans le Dijonnais et 40 cm dans les Hautes Côtes.

Plus récemment, **en décembre 2010**, c'est surtout par sa fréquence que la neige va marquer les esprits : 14 jours de présence à Dijon-Longvic, soit 10 de plus que la normale et tout juste derrière le record de 1950 avec ses 16 jours. Les deux petites perturbations neigeuses qui circulent **le 15 dans l'après-midi puis dans la nuit du 16 au 17** vont donner une épaisseur de neige au sol de l'ordre de 10 cm à Dijon, 13 à Beaune ou encore 17 à Blaisy Bas.

Durant l'hiver, le département doit subir d'autres phénomènes météorologiques comme le verglas. Citons l'exemple du **26 décembre 2007** qui a transformé la chaussée en véritable patinoire et provoqué une quinzaine d'accidents de la route dont un très grave sur l'autoroute A6.

D.2.3 Les vagues de chaleur et grands froids

Le département a connu 3 vagues de chaleur exceptionnelle depuis 1948 :

- Du **21 juin au 7 juillet 1976**, période durant laquelle les thermomètres ont quotidiennement dépassé les 30°C, grimpant jusqu'à 34.9 le 30 juin à Dijon ;
- Du **1 au 13 août 2003**, canicule certainement la plus « dure » à supporter puisque les températures maximales quotidiennes sont supérieures à 35°C à 11 reprises, 39.3°C à Dijon-Longvic, 40.9°C à Châtillon sur Seine le 12 août. Difficile de récupérer la nuit à Dijon puisque les températures minimales restent au dessus des 19°C, à l'exception de deux jours les 2 août et 9 août. Les nuits sont un peu plus fraîches dans le Châtillonnais ;
- La vague de chaleur, du **10 au 27 juillet 2006** ne se distingue pas par son intensité mais par sa durée : 17 jours avec plus de 30°C, un nombre record.

La vague de froid de **février 1956** a été la plus sévère et la plus longue, elle est arrivée brusquement, la température de l'après-midi baisse d'une façon exceptionnelle entre le 30 janvier et le 1^{er} février, passant de +9°C le 30 à -10 le 1^{er}, le Dijonnais enregistre 20 journées sans dégel, le Châtillonnais 4 .

Le froid s'installe durablement sur le département de novembre 1962 à mars 1963 avec un nombre impressionnant de gelées et des températures glaciales du **12 janvier au 6 février 1963**.

Il faut attendre ensuite l'année 1985 pour que la Côte d'Or connaisse de nouveau des conditions de froid sibérien : offensive du froid du **3 au 18 janvier 1985** avec un pic le 9, les températures descendant jusqu'à -21.3°C à Dijon (record absolu), -22 à Châtillon sur Seine, -25 à Fontaine-Française. Sur les 9 plus fortes gelées enregistrées en janvier depuis 1921, 5 se sont produites en 1985.

Enfin, du **1^{er} au 13 février 2012**, une période de froid rigoureux avec un vent de nord-est modéré a touché tout le département (minimales de -10 à -15°, maximales souvent négatives) sans pour autant battre de records.

D.2.4 Les fortes précipitations

La crue de 1910

Après un mois de décembre très pluvieux, de fortes pluies s'abattent sur les hauteurs de la Côte d'Or les 18 et 19 janvier : il est tombé plus de 100 mm d'eau à Saulieu ou encore Saint-Martin-du-Mont en 2 jours. Dès le 20, toutes les rivières sont en crue, notamment la Saône qui déborde à Auxonne et Seurre obligeant les habitants à abandonner les habitations.

Les 9 et 10 juin 1953

Le département enregistre alors des hauteurs d'eau sans précédent lors d'une perturbation venant d'est/sud-est, surtout à Dijon avec 110 litres d'eau/m² en 24 heures, record absolu encore en vigueur. Ces précipitations exceptionnelles ont causé d'importantes crues suivies d'inondations, de sérieux dégâts sont alors observés dans la partie basse du département.

Le 30 septembre 1965

Dans la journée et la soirée du 30 septembre 1965, des précipitations extrêmement abondantes dues à des remontées de sud, ont affecté notre département provoquant de très graves inondations, des dégâts importants. L'Ouche déborde même dans les rues de Dijon le 1^{er} octobre. Les hauteurs d'eau dépassent les 90 mm sur la Côte Viticole et dans le Dijonnais (104.6 mm à Dijon-Longvic, 111.5 à Vosne -Romanée).

Un épisode pluvieux exceptionnel du 10 au 12 novembre 1996 aussi bien en durée qu'en intensité

Un premier passage pluvieux traverse le département en soirée et dans la nuit du 10 au 11. Après une courte accalmie, les pluies reprennent dans la nuit du 11 au 12 avec des orages qui se manifestent dans la plaine Dijonnaise. Le 12, les pluies tombent en abondance sur l'Arrière Côte et en plaine de Saône, 98 mm à St Nicolas Les Citeaux, 92.8 à Dijon, 88.6 à Détain et Bruant.

D.4 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LE DEPARTEMENT

D.4.1 La surveillance et la prévision des phénomènes

La surveillance et la prévision sont des missions de service public confiées à Météo-France qui s'appuie sur les observations des paramètres météorologiques et sur les conclusions tirées des modèles numériques permettant d'effectuer des prévisions à une échéance de plusieurs jours.

Les maires peuvent s'abonner au système [Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes](#). Ce dispositif est basé sur l'observation en temps réel des précipitations. Il permet d'être informé dès qu'un seuil de pluies intenses est atteint sur la commune ou les communes à l'amont. Ils peuvent anticiper les éventuels risques d'inondation en mettant à profit le laps de temps correspondant à la réaction du cours d'eau, notamment pour les territoires qui ne sont pas couverts par une surveillance spécifique (voir fiche Risque inondation).

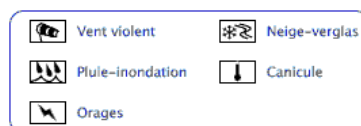
La procédure « vigilance Météo » a pour objectifs de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter. Elle permet aussi :

- de donner aux autorités publiques, à l'échelon national, zonal et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce,
- de fournir aux préfets, aux collectivités territoriales et aux services opérationnels, les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une crise,
- d'assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et de la population en donnant les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

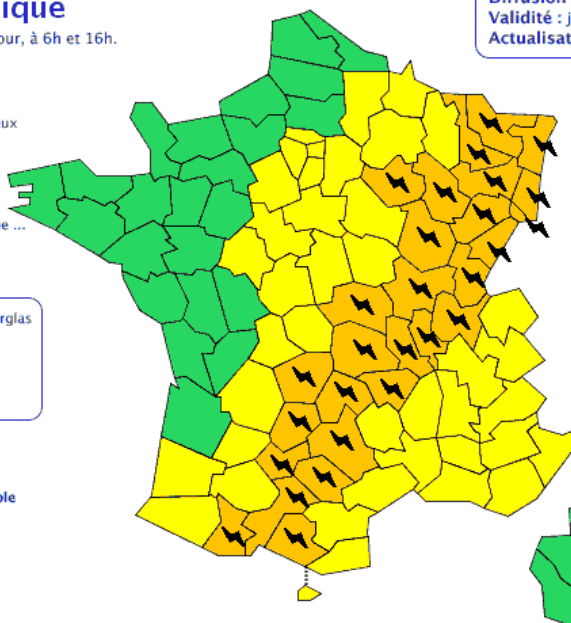
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le mercredi 13 juillet 2011 à 02h05
Validité : jusqu'au mercredi 13 juillet 2011 à 16h00
Actualisation : du mardi 12 juillet 2011 à 22h06

Consultez le [bulletin national](#)

Violents orages en cours sur un axe allant des Pyrénées Centrales au Massif Central, la Franche Comté et l'Alsace.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :
 Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. – A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

METEO FRANCE
 Toujours un temps d'avance









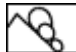
Copyright Météo-France

La carte de « vigilance météorologique » est élaborée **2 FOIS PAR JOUR à 6h00 et 16h00** (site internet de Météo-France : www.meteo.fr) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 COULEURS et qui figurent en légende sur la carte :

	Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
	Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
	Pas de vigilance particulière.

+ **PICTOGRAMMES** : les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4.

				
Vent violent	Orages	Pluie inondations	Inondation	Neige Verglas
				
Vagues Submersions	Grand Froid	Canicule	Avalanches	

Pour plus d'informations, consulter les répondeurs d'informations météorologiques ou le site internet de Météo-France : www.meteo.fr

D.4.2 L'information et l'éducation sur les risques

Chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et pouvoir l'évaluer pour la minimiser. Pour cela, il est primordial de se tenir informé sur la nature des événements prévus par MétéoFrance et de connaître les consignes de comportement à adopter en fonction de ces événements.

L'éducation à la prévention des risques majeurs est une obligation dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et de l'éducation à la sécurité civile.

D.5 – L'ORGANISATION DES SECOURS DANS LE DEPARTEMENT

En cas de prévision d'un événement météorologique grave ou extrême, les informations sont d'abord transmises au préfet qui, après analyse de la situation, peut décider d'alerter les maires des localités concernées. Chaque maire peut alerter ensuite la population de sa commune et prendre les mesures de protection immédiates.

D.5.1 Au niveau départemental

En cas d'alerte lié à un phénomène météorologique, les dispositions spécifiques du plan ORSEC peuvent être mises en œuvre par le préfet.

Lorsque plusieurs communes sont concernées par une catastrophe, les dispositions générales et spécifiques du plan ORSEC peuvent être mises en œuvre. Il fixe l'organisation de la direction des secours et permet la mobilisation des moyens publics et privés nécessaires à l'intervention. Au niveau départemental, le préfet élabore et met en œuvre le plan ORSEC ; il est le directeur des opérations de secours.

En cas de nécessité, il peut faire appel à des moyens supplémentaires aux niveaux zonal ou national.

Pour plus d'information, reportez vous à la fiche LA SECURITE CIVILE.

D.6.2 Au niveau communal

Le maire, détenteur des pouvoirs de police, a le devoir d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

À cette fin, il prend les dispositions lui permettant de gérer la crise. Pour cela le maire peut élaborer sur sa commune un [Plan Communal de Sauvegarde](#) (PCS).

Il est conseillé à toutes les communes du département sans PPR de réaliser un PCS.




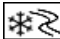


Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes. Il a été demandé aux directeurs d'école et aux chefs d'établissements scolaires d'élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté afin d'assurer la sûreté des enfants et du personnel.

Dans les communes qui disposent d'un DICRIM, le maire peut imposer un affichage spécifique dans certains cas.

Les campings doivent avoir un affichage spécifique, notamment s'ils sont en zone inondable.

D.6.3 Au niveau individuel

Le respect des consignes de sécurité.

Vigilance orange	Vigilance rouge
 Vent violent	
<p> limiter vos déplacements et renseignez vous avant de les entreprendre Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets N'intervenez pas sur les toitures Ranger les objets exposés au vent</p>	<p> Restez chez vous et évitez toute activité extérieure Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures</p>
 Pluie-inondation	
<p> Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure Evitez les abords des cours d'eau Soyez prudents face au risque d'inondation et prenez les précautions adaptées Renseignez vous sur les conditions de circulation Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau</p>	<p> Informez vous (radio, etc..), évitez tout déplacement et restez chez vous Conformez vous aux consignes des pouvoirs publics Respectez la signalisation routière mise en place Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux</p>
 Orages	
<p> Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez vous hors des zones boisées</p>	<p> Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses Evitez les activités extérieures de loisir Abritez vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens Sur la route, arrêtez vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule</p>
 Neige/Verglas	
<p> Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez vous sur les conditions de circulation. Respectez les restrictions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.</p>	<p> Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement. Si vous devez vous déplacer: -Signalez votre départ et la destination à vos proches -Munissez vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée -Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs</p>
 Grand froid	
<p> Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains) Evitez les efforts brusques Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités Pas de boissons alcoolisées</p>	<p> Evitez toute sortie au froid Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition au froid et au vent, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains) Evitez les efforts brusques Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités Pas de boissons alcoolisées</p>
 Canicule	
<p> Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour Adultes et enfants: buvez beaucoup d'eau, personnes âgées: buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)</p>	<p> N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour Adultes et enfants: buvez beaucoup d'eau, personnes âgées: buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)</p>